

Plus d'informations sur le site



En résumé, les 6 clés d'une RCP de qualité :

- ▶ Pluridisciplinarité
- ▶ Complétude des dossiers présentés
- ▶ Présence du médecin référent
- ▶ Décisions argumentées et validées
- ▶ Traçabilité dans le DCC
- ▶ Diffusion rapide de la proposition avec intégration dans le DPI

L'annuaire des RCP

oncopl.fr



Nos outils pour les RCP

(le guide de bonnes pratiques, les quorums, la fiche d'identification RCP...)

oncopl.fr/tools/bonnes-pratiques-en-rcp/



La fiche d'information patient

oncopl.fr/tools/reglementation-dcc/



Les bonnes pratiques de la RCP en cancérologie



Tout patient atteint de cancer doit être présenté en RCP :

- Au début de sa prise en charge.
- En cas de changement significatif de sa prise en charge.

Une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), c'est quoi ?



» Une réunion qui propose au médecin référent **la meilleure stratégie thérapeutique pour le patient.**

» Un dispositif **réglementaire obligatoire** qui :

- respecte un quorum défini
- se réunit toutes les semaines
- propose un avis thérapeutique tracé dans le DCC
- est placé sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur
- est reconnu par le DSRC ONCOPL et inscrit dans son annuaire des RCP via la fiche d'identification ONCOPL

Différent d'un staff :



- Dispositif non réglementaire
- Réunion avant ou après une RCP
- Précision du parcours de soin du patient
- Libre organisation par les équipes de soins

» **Les types de RCP qui existent, contribuant à la gradation de l'offre de soins en cancérologie :**

- Standard
- Recours chirurgie complexe/TMSC
- Cancer rare
- Pédiatrique interrégionale
- Compétence rare

Déroulement d'une RCP, les points essentiels :



En amont de la RCP

Le médecin référent :

- » Informe le patient du passage de son dossier en RCP et de l'informatisation de son dossier dans le DCC (cf fiche d'information patient)
- » Prépare la fiche RCP dans le DCC, dans les délais requis avec les informations essentielles
⇒ étude du dossier facilitée
- » Inscrit le patient dans la RCP adaptée (standard, recours...) via le DCC et coche la case recours le cas échéant
- » Tient compte des situations spécifiques :
 - **Patient entre 15 et 24 ans** : double avis + orientation vers équipe AJA
 - **Femme <40 ans / hommes <60 ans** : Information sur la préservation de la fertilité
 - **Patient >75 ans** : Évaluation gériatrique (grille G8) et avis oncogériatre si nécessaire

Pendant la RCP

Le médecin coordonnateur :

- » Anime la RCP dans un cadre structuré et pluridisciplinaire, dans le respect des bonnes pratiques.

Missions :

- » Vérifie le bon fonctionnement de la visioconférence, de l'accès DCC, de l'imagerie... (avec l'aide du 3C si besoin)
- » Nomme un secrétaire de séance (gestion du DCC, partage imagerie, anapath...)
- » S'assure de la présence du quorum
Internes, médecins juniors et praticiens attachés comptabilisés comme participant mais hors quorum
- » S'appuie sur des référentiels de bonnes pratiques validés
- » Anime la discussion sur les essais cliniques
Discussion obligatoire dans les RCP de recours, cancers rares et RCPPI
- » Gère le DCC (émargement, présentation des dossiers, saisie des propositions, validation et verrouillage des fiches)

Le médecin référent :

» **Doit être présent** à la RCP pour présenter les dossiers des patients suivis.

En cas d'absence :

- Transmission des informations à un confrère
- A défaut, report du dossier

Après la RCP

Sous la responsabilité du médecin coordonnateur, délégation possible au 3C :

- » Envoi des fiches RCP aux professionnels concernés via le DCC (adresse MSS) ou via courrier postal.
Délai maximum : 7 jours
- » Intégration des fiches RCP au DPI via le DCC (appel contextuel ou import manuel)